

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
21 février 2020  
9 h à 12 h  
Visioconférence  
<https://zoom.us/j/4185638020>

**Présences :** M. Normand Lacasse, président, CS des Découvreurs  
M. Richard Coulombe, 1<sup>er</sup> vice-président, CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
M<sup>me</sup> Yanik Arbour, 2<sup>e</sup> vice-présidente, CS de Saint-Hyacinthe  
M. Alexandre Marion, trésorier, CS des Monts-et-Marées  
M<sup>me</sup> Nicole Breault, administratrice, CS Marie-Victorin (présente jusqu'à 10h30)  
M. Nick St-Pierre, administrateur, CS du Pays-des-Bleuets  
M<sup>me</sup> Luce Quévillon, administratrice, CS de Pierre Neveu  
M<sup>me</sup> Geneviève Bourdeau, directrice générale  
M<sup>me</sup> Hélène Leduc, agente de développement FP-FGBE, TRÉAQ  
M<sup>me</sup> Geneviève Talbot, agente de développement FGA et responsable des communications, TRÉAQ

**Absences :** M<sup>me</sup> Nicole Breault, administratrice, CS Marie-Victorin (10h30 à 12h)

## **70.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ; (DÉCISION)**

---

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivants au divers :

70.10.2 Loi 40

70.10.3 Assemblée générale annuelle

### **Résolution 70-01-443**

*Il est proposé par Mme Nicole Breault,  
appuyée par M. Nick Saint-Pierre  
d'adopter l'ordre du jour avec les deux ajouts au point divers.*

## 70.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2019; (DÉCISION)

---

Une erreur d'orthographe est soulevée au point 68.05.3.1 : *le prêt de ressources*. Le mot « ressource » doit être au singulier. Le reste du procès-verbal est conforme.

### Résolution 70-02-444

*Il est proposé par Mme Luce Quévillon,  
Appuyée par Mme Yanik Arbour,  
que le procès-verbal du 13 décembre 2019 soit adopté.*

## 70.03 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2019 ;

---

Les suivis sont traités à partir du document Conseil d'administration de la TRÉAQ-suivis aux rencontres.

Au point 67.05.5, **Cadre d'évaluation en FP**, Mario Plante a été engagé comme coordonnateur jusqu'en juin 2020. Trois cadres d'évaluation devraient être terminés d'ici là. Cette information devrait être relayée au comité mixte FP. Monsieur Nick Saint-Pierre demandera qu'on en fasse un point statutaire à l'ordre du jour du comité mixte FP (**suivi**).

## 70.04 FINANCES :

---

### 70.04.1 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2020; (INFORMATION)

M. Alexandre Marion présente le document, notamment la situation financière au 31 janvier 2020 par rapport à celle prévue au budget prévisionnel. Des informations plus détaillées sont fournies relativement aux écarts constatés pour les postes budgétaires en lien avec l'entente de services FGA. Les membres du CA proposent que les montants inscrits dans la colonne « total » soient le plus près possible des sommes réelles. Pour faire suite à ses analyses détaillées, Mme Geneviève Bourdeau informe les membres que la façon de constater les revenus de l'entente de soutien aux Commissions scolaires (CS) pour l'implantation du renouveau pédagogique en FGA sera différente pour le prochain exercice financier.

Les états financiers annuels vérifiés ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021 seront présentés aux membres du CA au début mai afin d'être adoptés à l'assemblée générale annuelle le 29 mai. (**suivi**)

### 70.04.2 COÛT D'ADHÉSION DES MEMBRES POUR 2020-2021; (DÉCISION)

Mme Geneviève Bourdeau présente un nouveau modèle pour le calcul des coûts d'adhésion des membres pour l'année 2020-2021. Étant donné la récente adoption de la loi 40 et la naissance des centres de services scolaires (CS), Mme Bourdeau mentionne que ce nouveau modèle pourrait être appliqué pour une durée d'un an seulement, question d'en connaître davantage sur les impacts de ce changement de gouvernance. Trois modifications sont proposées :

Premièrement, Mme Bourdeau propose le statu quo dans les tarifs pour l'an prochain.

Deuxièmement, par souci d'équité, Mme Bourdeau propose d'offrir la même réduction qu'aux commissions scolaires autochtones, soit 1/3 de rabais, aux organisations scolaires autochtones advenant leur désir d'adhérer à la TRÉAQ étant donné que leur clientèle est majoritairement anglophone et que la TRÉAQ a fait le choix de ne pas traduire ses documents.

Troisièmement, Mme Bourdeau propose qu'un montant de 15\$ / équivalent temps plein (ETP) soit facturé à toutes les petites commissions scolaires (CS), plus précisément aux CSS qui génèrent moins de 100 ETP en FGA / FP par année. À son avis, ce modèle financier serait plus équitable et pourrait inciter davantage les deux CSS non membres à adhérer à la TRÉAQ.

Pour l'ensemble de ces modifications, une diminution de près de 3000\$ sur les revenus d'adhésion serait constatée en 2020-2021. Pour valider l'efficacité, l'universalité, la représentativité et l'équité de ce nouveau modèle financier, Mme Bourdeau a utilisé la liste des CSS et leur nombre d'ETP respectif pour l'année financière 2017-2018, la plus récente année disponible. Le MEES lui transmettra sous peu les informations de 2018-2019. La directrice générale propose aux membres de contre-vérifier le fonctionnement de ce modèle avec les informations des ETP de 2018-2019 et que la décision finale soit prise à la rencontre d'avril.

Après discussion, les membres sont en accord de maintenir un statu quo au niveau des tarifs et acceptent d'octroyer 1/3 de rabais aux organisations autochtones au même titre que la TRÉAQ l'offre déjà aux CSS anglophones. Les membres sont également en accord de reporter la décision au prochain conseil relativement à une facturation modulée pour les CSS qui génèrent moins de 100 ETP en FGA/FP. **(suivi)**

Également, on demande à Mme Bourdeau de vérifier les intérêts des CSS non membres advenant un changement dans le modèle du calcul des adhésions. **(suivi)**

#### Résolution 70-04-445

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,  
appuyé par M. Normand Lacasse,  
qu'aucune augmentation ne soit appliquée dans le  
renouvellement des adhésions pour l'année 2020-2021,  
que le nouveau calcul soit adopté pour une durée d'un an,  
qu'un tiers de rabais soit offert aux organisations autochtones au même titre que les  
centres de services anglophones en bénéficient déjà,  
que Mme Bourdeau soit désignée pour initier des démarches avec les CSS non-  
membres et qu'on attende de valider le nouveau calcul proposé à 15\$/ ETP  
avec la liste à jour des ETP de 2018-2019.*

### 70.05 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE :

#### 70.05.1 TABLEAU INFORMATION DES COMITÉS ; (INFORMATION)

Ce point a été traité lors de la rencontre du comité de coordination.

#### 70.05.2 ÉTAT DE SITUATION DES ENTENTES AVEC LE MEES; (INFORMATION)

### **70.05.2.1 Soutien à l'implantation du renouveau pédagogique en FGA;**

L'entente modifiée a été reçue et signée. La TRÉAQ recevra 100 000 \$ plutôt que 150 000\$ prévu à la signature, ainsi que trois versements de 50 000\$ pour un total de 250 000\$ d'ici la fin mars 2022. Les services ne seront pas déployés d'une façon linéaire pour cette entente dans le contexte où les services à rendre aux CSS francophones et anglophones devraient être intensifiés surtout au début de celle-ci pour laisser place aux CSS autochtones au fur et à mesure de l'avancement de cette entente.

L'équipe de la permanence est en démarche actuellement afin de déployer un maximum de services dans le cadre de cette entente. Les actions qui suivent sont en cours et l'Équipe-choc organisationnelle, coordonnée par la permanence, sera mandatée pour répondre à l'ensemble des besoins de la province.

Dans le but de constater les besoins d'accompagnement des CSS francophones et rendre tous les services requis dans la première phase de l'entente, un sondage sera envoyé à toutes les directions de centres FGA, par l'entremise des représentants du comité de coordination. Une rencontre avec le conseil d'administration PROCÉDE est également prévue en mars afin de mieux connaître les besoins des CSS anglophones et de trouver la meilleure façon d'y répondre.

Concernant les services offerts aux organisations scolaires autochtones, une entente a été conclue avec le Conseil scolaire des premières nations (CSPN) pour l'engagement de Diane Labelle comme membre de l'Équipe-choc organisationnelle de la TRÉAQ. Nous en sommes au début de notre partenariat avec le Réseau de l'éducation des adultes autochtones où M. Martin Adam, membre du comité de coordination, nous représente. Lors d'une rencontre ayant eu lieu en janvier à Ouje-Boujoumou, l'offre de services de la TRÉAQ a été présentée de même que Mme Diane Labelle à titre de nouvelle personne-ressource désignée.

### **70.05.2.2 Demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux partenaires (entente FP, FGA, FBE 20-23);**

Le MEES a été rencontré en décembre. La valeur de la demande de subvention déposée est de 1,2 million et inclut l'embauche d'une ressource supplémentaire à la TRÉAQ, comme agent(e) de développement. Étant donné que la valeur financière de l'entente proposée était supérieure à la précédente entente, des signatures de niveau hiérarchique plus élevé seraient requises. Nous attendons des nouvelles de Mme Anny Bussières du MEES. Il est à noter que la nouvelle entente sur le développement des cadres d'évaluation en FP sera en partie intégrée à cette demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux partenaires (entente FP, FGA, FBE 20-23).  
**(suivi)**

### 70.05.3 COLLOQUE CONJOINT;

#### 70.05.3.1 État d'avancement des travaux; (INFORMATION)

Le programme préliminaire a été diffusé dans le réseau. La programmation finale devrait sortir à la fin mars. Une belle brochette d'ateliers est attendue encore une fois cette année. Une nouveauté cette année, le comité organisateur a décidé d'offrir un atelier de type panel regroupant des intervenants de la CPMT, l'ADIGECS, FQR, la CPFGE et la TRÉAQ, en la personne de M. Normand Lacasse. Autre nouveauté: les animateurs d'ateliers pourront recevoir un badge numérique pour leur contribution au colloque conjoint.

D'autre part, SOFAD, notre partenaire financier principal depuis quelques années, s'est retiré ce qui occasionne un manque à gagner anticipé sur les revenus des commandites. La firme retenue pour l'organisation des trois prochains colloques conjoints aura une nouvelle façon à proposer pour faciliter la recherche de partenaires financiers et d'exposants.

Enfin, jusqu'à ce jour, aucune candidature n'a été reçue pour la Reconnaissance honneur au mérite. Le comité organisateur du colloque conjoint remet en question la pertinence de ce prix. La date limite pour proposer une candidature étant le 13 mars, les membres du CA sont sollicités pour promouvoir ce prix auprès de leur réseau respectif.

#### 70.05.3.2 Choix de la firme en événementiel; (DÉCISION)

Le comité colloque a effectué l'analyse des appels d'offres reçues. Après avoir éliminé les offres non recevables, ils ont procédé à une analyse très objective et exhaustive des offres de trois firmes. Le 30 janvier dernier, ils ont reçu en entrevue deux des trois firmes. Les deux firmes ont fait une excellente présentation et démontraient des atouts très complémentaires. Le choix du comité s'est arrêté sur la firme AGORA-OPUS. Le coût annuel proposé par celle-ci est de 29 500\$ avant les taxes. AGORA propose également, à titre gracieux, une journée de travail collaboratif avec les membres du comité afin d'actualiser l'organisation du colloque pour les prochaines années. Une activité d'une valeur de 2500\$. Des options, en sus, ont également été proposées et seront analysées ultérieurement à l'activité d'optimisation. Le vote s'est conclu comme suit :

AQCS : 2/3 membres ont voté pour AGORA-OPUS

TRÉAQ : 2/3 membres ont voté pour AGORA-OPUS

Global : 4/6 ont choisi AGORA-OPUS

#### Résolution 70-05-446

*Il est proposé par M. Alexandre Marion,  
appuyé par M. Normand Lacasse,  
que soit retenu les services de la firme AGORA-OPUS pour l'organisation des colloques 2021-  
2022-2023. Conformément à la soumission reçue au montant de 29 500 \$, avant les taxes,  
cette somme est ainsi engagée pour l'organisation de ces événements.*

### 70.05.3.3 Entente CPFGE-Colloque conjoint; (DÉCISION)

La TRÉAQ a rencontré l'AQCS pour faire le bilan des trois dernières années de partenariat dans le cadre de l'organisation du colloque conjoint. Les points positifs et les points plus difficiles de cette association ont été discutés. La rencontre a été positive et chacun des partenaires souhaite poursuivre l'entente.

Lors de cette rencontre, il a été convenu par les deux partenaires qu'ils auraient à réfléchir aux délégations de pouvoir qu'ils confieraient au comité organisateur du colloque en vue de l'organisation du colloque 2021 et les suivants. Cette question devra être discutée au CA du mois de juin. **(suivi)**

Il a été également proposé que soient sondés les participants du colloque conjoint, lors de l'évaluation du colloque, afin de mieux connaître leurs intérêts par rapport au développement d'un site web événementiel exclusivement dédié à notre colloque et/ou d'une application mobile. Une autre question portant sur l'âge des participants est à prévoir et pourrait s'avérer utile afin de mieux cerner la clientèle cible. **(suivi)**

Enfin, l'AQCS a aussi soulevé l'éventualité qu'on puisse rédiger des avis communs, AQCS/TRÉAQ, lors de questions ministérielles, par exemple sur le sujet du financement ou autre thème rejoignant l'ensemble de nos membres respectifs.

#### Résolution 70-05-447

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,  
appuyé par M. Nick Saint-Pierre,  
que la TRÉAQ poursuive son association avec l'AQCS, plus spécifiquement la CPFGE,  
pour l'organisation des colloques conjoints 2021 à 2023.  
L'entente intervenue en janvier 2017 est ainsi poursuivie aux mêmes conditions et se renouvelle  
annuellement à moins que l'une des parties en souhaite autrement.  
Il est convenu que la TRÉAQ demeure seule signataire des ententes,  
notamment avec la firme en événementiel.*

### 70.05.4 CONVERGENCES POUR LA FGA : ICÉA; (DÉCISION)

M. Normand Lacasse présente un document de travail rédigé par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) dans le but d'inviter les principaux partenaires de l'éducation des adultes au Québec à faire partie d'une démarche collective pour un meilleur positionnement de la FGA. L'objectif principal est de rencontrer le ministre de l'Éducation pour lui exposer quelques enjeux prioritaires en lien avec la FGA et la volonté du réseau que le gouvernement fasse paraître une deuxième Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Le document déposé par L'ICÉA propose une rencontre avec le ministre de l'Éducation à l'automne 2020. Les membres du CA suggèrent de reporter les échéances après la période de négociations des conventions collectives, sinon le climat tendu avec les syndicats risque d'entraver l'importance et la crédibilité de la démarche. On souhaite que les efforts de tous misent sur le positionnement de la FGA et non sur les conditions de travail.

Dans le document de travail de l'ICÉA, un scénario est envisagé au cas où le ministre refuserait de rencontrer notre groupe de travail. On propose que les partenaires élaborent une plateforme commune en faveur de la FGA. Les membres du CA ne sont pas en accord avec ce scénario. Ils souhaitent que l'on mise d'abord et avant tout pour une rencontre avec le ministre dont

l'objectif stratégique serait de mieux positionner la FGA au plan gouvernemental. Sinon, la seconde action stratégique la plus porteuse, advenant le cas d'un refus du ministre, serait la promotion nationale de la FGA. **(suivi)**

#### Résolution 70-05-448

*Il est proposé par M. Alexandre Marion, appuyé par Mme Luce Quévillon, que la TRÉAQ soit partie prenante de la démarche collective proposée par l'ICÉA, que M. Richard Coulombe y agisse à titre de représentant, que la rencontre avec le ministre de l'Éducation soit reportée après la période de négociations des conventions collectives, que le scénario proposé par l'ICÉA en cas de refus du ministre soit revu, que l'ensemble de cette action mobilisatrice vise un meilleur positionnement de la FGA au plan gouvernemental.*

#### **70.05.5 TOURNÉE DES RÉGIONS; (INFORMATION)**

Comme prévu, la tournée des régions en Outaouais aura lieu le 26 mars à Gatineau. Une rencontre préparatoire se tiendra le 18 mars avec M. Alexandre Marion et Mme Luce Quévillon qui sont les personnes désignées pour représenter la TRÉAQ à cette tournée. **(suivi)**

La tournée des régions de l'automne sera consacrée aux régions Laval, Laurentides, Lanaudière. Elle se tiendra le 3 novembre dans le cadre d'une journée régionale organisée par les trois régions à l'Hôtel du Mont-Gabriel à Sainte-Adèle. La formule habituelle sera adaptée au contexte et aux besoins de ces régions. Les deux représentants du conseil d'administration désignés pour assister à cette rencontre sont : M. Normand Lacasse et M<sup>me</sup> Yanik Arbour. M. Nick Saint-Pierre sera substitué au besoin.

#### **70.06 COMMUNICATIONS :**

---

#### **70.06.1 ACCÈS PRIVÉ AUX MEMBRES SUR NOTRE SITE INTERNET; (DÉCISION)**

Étant donné que la zone d'accès privé aux membres de la TRÉAQ sur le site internet n'est pas conviviale ni esthétiquement intéressante actuellement, la résolution du 7 novembre 2019 (# 67-07-426) ci-après énoncée, doit être modifiée.

*Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Breault, appuyée par M<sup>me</sup> Luce Quévillon, qu'une lettre personnalisée soit envoyée aux directions générales et aux directions de centres FP, FGA de même qu'aux directions de services éducatifs FGA, FP et SAE pour leur transmettre leurs codes afin d'accéder à l'espace membre de notre site Web.*

Après la refonte complète du site web l'an passé, l'équipe permanente travaille actuellement avec la firme IX Média à revoir l'esthétisme et la convivialité de la zone d'accès privé aux membres. La présentation de nouvelles maquettes graphiques est prévue pour la mi-mars. **(suivi)**

Les travaux d'amélioration de cette section devraient être exécutés d'ici juin par la firme en développement web qui a conçu le site web. La direction générale recommande aux membres du CA que l'envoi des informations de connexions à cette zone soit reporté en juin et soit

intégré aux lettres personnalisées de renouvellement d'adhésion envoyées à tous nos membres.

#### Résolution 70-06-449

*Il est proposé par Mme Luce Quévillon,  
appuyée par M. Richard Coulombe,  
que l'envoi des informations de connexion pour la zone privée aux membres sur notre site internet soit reporté en juin, dans la même lettre personnalisée que le renouvellement des adhésions adressées à tous nos membres.*

*D'ici là, qu'un montant d'au plus 5000\$, provenant du budget communication, soit alloué à la refonte de cette section de notre site web par la firme IxMédia.*

#### **70.06.2 OUTILS PROMOTIONNELS, SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET VIDÉO; (INFORMATION)**

Mme Geneviève Talbot expose les nouveaux outils promotionnels diffusés au cours des derniers mois. La conception d'épinglettes à l'effigie de la TRÉAQ est discutée, mais n'est pas retenue, car celles-ci ne seraient pas suffisamment utilisées.

#### **70.06.3 ÉTAT DES COMMUNICATIONS DIFFUSÉES; (INFORMATION)**

Mme Geneviève Talbot présente le document qui fait état de toutes les communications diffusées dans l'ensemble des plateformes web depuis le 13 décembre.

#### **70.07 ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE :**

---

M. Normand Lacasse fait état de ses dernières activités de représentation. Il demande qu'on envoie une lettre de remerciements à M. Alain Fortier, président sortant de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FSCQ). **(suivi)**

#### **70.08 ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

---

Mme Geneviève Bourdeau informe les membres du CA que l'équipe de la permanence tient rigoureusement des réunions virtuelles hebdomadaires, d'une manière à partager et coordonner les actions de toute l'équipe. Cette nouvelle façon de faire implique notamment que Mme Geneviève Talbot et Mme Hélène Leduc effectuent des suivis hebdomadaires des travaux effectués sur le terrain par les ressources externes de la TRÉAQ.

Mme Bourdeau fait savoir aux membres que Mme Johanne Villeneuve est en congé maladie. Pour effectuer son remplacement, une secrétaire à temps partiel a été engagée, Mme Éliane Di Zazzo. Advenant que le congé de maladie de Mme Johanne Villeneuve soit prolongé, il est possible et actuellement en discussion avec Mme Di Zazzo qu'elle puisse occuper ce poste à temps plein. **(suivi)**



## **70.09 PRÉPARATION DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COORDINATION :**

M. Normand Lacasse animera la rencontre. M. Nick Saint-Pierre nous informe de son absence.

## **70.10 DIVERS ;**

### **70.10.1 RÉSOLUTION POUR LES LETTRES PATENTES TRÉAQ; (DÉCISION)**

La directrice générale mentionne que le renouvellement des lettres patentes de la TRÉAQ pour son changement de nom légal a été refusé par le Registraire des entreprises du Québec étant donné que la résolution prise à cet effet datait de plus de six mois. Il est donc proposé de mettre à jour la résolution, telle que fait le 14 juin 2019. **(suivi)**

#### *Résolution 70-10-450*

*Considérant la recommandation du comité des communications  
et considérant le changement de nos règlements généraux,  
il est proposé par Mme Luce Quévillon,  
appuyée par M. Alexandre Marion,  
que le nom officiel et légal de la Table des responsables de l'éducation des adultes  
et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec  
devienne  
la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec.*

### **70.10.2 ADOPTION DE LA LOI 40 (DÉCISION)**

La récente adoption de la loi 40 par le MEES ayant aboli les commissions scolaires telles qu'on les connaissait pour les remplacer par des centres de services scolaires nécessitera possiblement que les règlements généraux de la TRÉAQ soient revus et modifiés.

#### *Résolution 70-10-451*

*Il est proposé par M. Alexandre Marion,  
appuyé par M. Richard Coulombe,  
que le conseil d'administration mandate la présidence et la direction générale afin de revoir et  
possiblement, proposer des modifications aux règlements généraux de la TRÉAQ  
en fonction de l'adoption de la loi 40.*

### **70.10.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (DÉCISION)**

Après vérifications auprès des membres du CA, il est clarifié que les postes de Mme Yanik Arbour, à la vice-présidence, M. Alexandre Marion, à la trésorerie, et Mme Luce Quévillon, administratrice, seront en élection à la prochaine assemblée générale annuelle.

#### *Résolution 70-10-452*

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,  
appuyé par M. Normand Lacasse,  
que la directrice générale, Mme Geneviève Bourdeau, agisse à titre de présidente d'élections  
lors de la prochaine assemblée générale annuelle, le 29 mai 2020.*

**70.11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ; (DÉCISION)**

---

Résolution 70-11-453

*Il est proposé par M. Normand Lacasse,  
appuyé par M. Alexandre Marion,  
que l'assemblée soit levée.*



---

M. Normand Lacasse  
Président



---

M<sup>me</sup> Geneviève Bourdeau  
Directrice générale